

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 592

11 mars 2013

SOMMAIRE

Cordius	28412	Mood Media Group S.A.	28403
EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l.	28413	Moonray European Investments S.à r.l. ..	28403
Espadon Investments S.à r.l.	28413	MOSAIC LINE Société Anonyme	28405
Euro-Tech Investments S.à r.l.	28404	MuV Finance Lux S.A.	28405
Fisogest S.A.	28412	Nautilus Bad Kultur S.A.	28410
Granite Luxembourg S.à r.l.	28382	NM Fenster S.A.	28410
GSMP V Offshore S.à r.l.	28412	Norama Fund GP S.à r.l.	28405
GSMP V Onshore S.à r.l.	28412	Novus Capital Luxembourg S.A.	28404
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.	28403	Opaline Investissements S.A. SPF	28404
Investindustrial Development S.A.	28413	Orysia S.A., SPF	28404
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	28411	Osmix S.A.	28411
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	28411	Panlip S.A., SPF	28407
Jupiter Merlin Funds	28411	Parc Breidfeld sàrl	28407
Kerstin S.à r.l.	28403	Parker Hannifin Global Capital Manage-	
Koch-Ex Luxembourg S.à r.l.	28410	ment	28406
Koch Minerals Luxembourg S.à r.l.	28408	Pavillon d'Asie S. à r.l.	28406
L'Andria S.à r.l.	28409	Pierre Wagner et Cie, s.à r.l.	28407
Librairie Le Romain	28409	Poirel Investments S.A.	28416
Madelge S.à r.l.	28407	Prime Credit 3 S.à r.l.	28370
Malo Investissements Sàrl	28404	Privium Selection Management	28407
Management-Investment-Consulting A.G.	28405	ProLogis European Finance IX S.à r.l.	28406
Markeasy S.à r.l.	28409	ProLogis European Finance VII S.à r.l.	28406
Matex Services S.A.	28404	ProLogis European Finance XVIII S.à r.l.	28406
MB Fenster + Türen Sàrl	28409	ProLogis European Finance XVI S.à r.l. ..	28406
Mediapoint	28410	Rast Développement S.A.	28382
Mère Nature S.à r.l.	28408	Rhino 2 S. à r.l.	28370
MI Developments Luxembourg S.à r.l.	28382	Rhombus Thirteen S.à r.l.	28415
Miotto Constructions S.à r.l.	28408	Rov Ze Lux S.à r.l.	28373
MK Video Services Sàrl	28405	Seed Poland Holdco S.à r.l.	28416
Moduconcept S.A.	28408	Teal Doncaster S.à r.l.	28416

Rhino 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.322.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Rhino Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017453/19.

(130019543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 849.814,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.786.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WW, registered with the Guernsey Registry under the number 53828, represented by Mr Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

AnaCap Credit Opportunities II Limited is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Prime Credit 3 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 February 2012, number 446 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.786 (the "Company"). The Company's articles of association have for the last time been amended by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, prenamed, on 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1873 dated 27 July 2012 (the "Articles of Association").

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of six hundred and thirty-six thousand ten euro (EUR 636,010.-), in order to raise it from its current amount of two hundred and thirteen thousand eight hundred and four euro (EUR 213,804.-) divided into two hundred and thirteen thousand eight hundred and four (213,804) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen euro (EUR 849,814) divided into eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue of six hundred and thirty-six thousand ten (636,010) shares so as to raise the total number of shares to eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of six hundred and thirty-six thousand ten (636,010) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of two definite, due and payable receivables held by the Sole Shareholder against the Company in the same aggregate nominal amount.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of six hundred and thirty-six thousand ten euro (EUR 636,010.-), in order to raise it from its current amount of two hundred and thirteen thousand eight hundred and four euro (EUR 213,804.-) divided into two hundred and thirteen thousand eight hundred and four (213,804) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen euro (EUR 849,814) divided into eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED issue six hundred and thirty-six thousand ten (636,010) shares so as to raise the total number of shares to eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting, and to accept the subscription as follows:

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the six hundred and thirty-six thousand ten (636,010) shares so as to raise the total number of shares to eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of two definite, due and payable receivables held by the Sole Shareholder against the Company in the respective amounts of three hundred and twenty-six thousand five hundred and fifty-two euro (EUR 326,552.-) and three hundred and nine thousand four hundred and fifty-eight euro (EUR 309,458), being equal to a total of six hundred and thirty-six thousand ten euro (EUR 636,010.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivables with respect to the Contribution in Kind are definite, due and payable receivables of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivables so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified in total at six hundred and thirty-six thousand ten euro (EUR 636,010.-) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (paragraph 1). "The share capital of the Company is set at eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen euro (EUR 849,814) divided into eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and fourteen (849,814) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le huit janvier,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WW, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53828, représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

AnaCap Credit Opportunities II Limited sera ci-après désigné par l'"Associé Unique".

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Prime Credit 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 février 2012 numéro 446 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.786 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, susmentionné, le 5 juin 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1873 en date du 27 juillet 2012 (les "Statuts").

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent trente-six mille dix euros (EUR 636.010,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille huit cent quatre euros (EUR 213.804,-) représenté par deux cent treize mille huit cent quatre (213.804) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze euros (EUR 849.814,-) représenté par huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de six cent trente-six mille dix (636.010) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de six cent trente-six mille dix (636.010) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'Associé Unique et paiement de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant nominal équivalent.

4. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent trente-six mille dix euros (EUR 636.010,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille huit cent quatre euros (EUR 213.804,-) représenté par deux cent treize mille huit cent quatre (213.804) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze euros (EUR 849.814,-) représenté par huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre six cent trente-six mille dix (636.010) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire; et d'accepter la souscription suivante:

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu M. Alexander Koch susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à six cent trente-six mille dix (636.010) nouvelles parts sociales de la Société pour porter le nombre totale des parts sociales à huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en deux créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Associé Unique contre la Société des montants respectifs de trois cent vingt-six mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 326.552,-) et trois cent neuf mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 309.458,-), étant au total égal à six cent trente-six mille dix euros (EUR 636.010,-).

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que les créances quant à l'Apport en Nature sont des créances certaines, liquides et exigibles de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis l'Associé Unique relatives aux créances ainsi apportées.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié au total à six cent trente-six mille dix euros (EUR 636.010,-) dans une déclaration d'apport signée par le représentant de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

Art. 5. Capital Social. (paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze euros (EUR 849.814,-) représenté par huit cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (849.814) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1180. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012458/185.

(130014055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Rov Ze Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.542.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- EXTRA SEARCH LUX SARL, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 9bis, rue Basse, L-4963 Clemency, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 168.246,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2.- ZOOM LUX SARL, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 9bis, rue Basse, L-4963 Clemency, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 168.245,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given.

3.- ROVERT HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Malta having its registered office at Second Floor, Europa Center St. Anne Street, Floriana, FRN 1400 Malta and registered with Trade and Companies Register of Malta under number C38476

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which here hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ROV ZE LUX S.À R.L. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by

Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

	Number of shares
EXTRA SEARCH LUX SARL, prenamed and represented	3.125
ZOOM LUX SARL, prenamed and represented	3.125
ROVERT HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented	6.250
Total:	12.500

They declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12.500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Luc Givord, Senior Trust Advisor, born on 15 May 1964 at Neuenburg, residing professionally at 15, Lange Gasse, CH-4022 Bâle

- Mrs Isabelle SCHUL, employee, born on 30 January 1968 in Arlon, residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Mr Thierry JACOB, Diplômé ICN, born on 07 juillet 1967, at Thionville, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- EXTRA SEARCH LUX SARL, une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 9Bis, rue Basse, L - 4963 Clemency, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.246

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- ZOOM LUX SARL, une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 9Bis, rue Basse, L - 4963 Clemency, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.245

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3.- ROBERT HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant suivant les lois de Malte ayant son siège social à Second Floor, Europa Centre, St. Anne Street, Floriana, FRN 1400 Malta, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38476

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ROV ZE LUX S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Art. 11. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

	Nombre de parts sociales
EXTRA SEARCH LUX SARL, prénommée et représentée	3.125
ZOOM LUX SARL, prénommée et représentée	3.125
ROBERT HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée	6.250
Total:	12.500

déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décision des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Givord, Senior Trust Advisor, né le 15 mai 1964 à Neuenburg, domicilié professionnellement 15, Lange Gasse à CH- 4022 Bâle,

- Madame Isabelle SCHUL, employée, née le 30 janvier 1968 à Arlon, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé ICN, né le 07 juillet 1967, à Thionville, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER- SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/633. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012504/444.

(130014153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Rast Développement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.565.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme RAST DEVELOPPEMENT SA, dont le siège social statuaire à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, a été dénoncé en date du 19 mai 2010.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre avant le 15 février 2013.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013017458/21.

(130020010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Granite Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MI Developments Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 75.380,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.458.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Were adopted the resolutions of the sole shareholder of MI Developments Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 149458 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) (the Company).

The Company was incorporated on 23 November 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° 2439 of 15 December 2009.

THERE APPEARED:

Granite Real Estate Inc., a corporation duly organized and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, with its corporate seat at 600 Boulevard de Maisonneuve Ouest, Suite 2200, Montreal, Quebec, Canada H3A 3J2 and business address at 77 King Street West, PO Box 159, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ontario, Canada M5K 1H1, registered with the company register of the Quebec Ministry of government services under 1168564574 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Ms Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

II. that the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

- (1) Change of the corporate name of the Company into "Granite Luxembourg S.à r.l.";
- (2) Conversion of the one hundred thousand (100,000) shares representing the entire share capital of the Company, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, into one hundred thousand (100,000) shares of the Company without nominal value;
- (3) Conversion of the denomination of the share capital of the Company from United States Dollars (USD) to Euros (EUR);
- (4) Decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of sixty-seven cents (EUR 0.67) in order to bring the same from its current amount of seventy-five thousand three hundred eighty Euros and sixty-seven cents (EUR 75,380.67) down to a new amount of seventy-five thousand three hundred eighty Euros (EUR 75,380), without cancellation of shares, through the transfer and allocation of an aggregate amount of sixty-seven cents (EUR 0.67) from the share capital account of the Company to the credit of the "capital surplus account" of the Company (Compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres);
- (5) Conversion of the one hundred thousand (100,000) shares without nominal value of the Company representing the entire share capital of the Company into seventy-five thousand three hundred eighty (75,380) shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;
- (6) Creation of two (2) new categories of mandatory redeemable preferred shares of the Company, being namely the category A MRP Shares and the category B MRP Shares;
- (7) Creation of an authorised capital of the Company which shall, excluding the share capital, be set at one billion Euros (EUR 1,000,000,000), represented by one billion (1,000,000,000) shares of the Company, being whether ordinary shares or mandatory redeemable preferred shares of the Company, whichever their respective category and/or series, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;
- (8) Amendment and full restatement of the Company's articles of association;
- (9) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the changes required by the matters set out in items (1) through to (8) above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
- (10) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions on the twenty-eighth (28th) day of December two thousand and twelve (2012), and that the same shall be deemed effective as of the first (1st) day of January two thousand and thirteen (2013):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "Granite Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the one hundred thousand (100,000) shares of the Company, representing the entire share capital of the latter, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into one hundred thousand (100,000) shares without nominal value.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company remains set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) and is now represented by one hundred thousand (100,000) shares without nominal value, but with a par value (pair comptable) of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency in which the share capital of the Company is currently denominated, being, for the avoidance of doubt, the United States Dollar (USD), to the Euro (EUR).

As a consequence of the share capital of the Company being denominated in Euro (EUR), and on the basis of the foreign exchange rate displayed on the website of the European Central Bank on 27 December 2012 at 3.00 p.m. (CET), according to which one point three two six six United States Dollar (USD 1.3266) was equal to one Euro (EUR 1), the share capital of the Company now amounts to seventy-five thousand three hundred eighty Euros and sixty-seven cents (EUR 75,380.67).

The share capital of the Company is therefore set at seventy-five thousand three hundred eighty Euros and sixty-seven cents (EUR 75,380.67) and is represented by one hundred thousand (100,000) shares of the Company without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of sixty-seven cents (EUR 0.67) in order to bring the same from its current amount of seventy-five thousand three hundred eighty Euros and sixty-seven cents (EUR 75,380.67), represented by one hundred thousand (100,000) shares of the Company without nominal value, down to a new amount of seventy-five thousand three hundred eighty Euros (EUR 75,380), without cancellation of any of the shares of the Company, through the transfer and allocation of an aggregate amount of sixty-seven cents (EUR 0.67) from the share capital account of the Company to the credit of the "capital surplus account" of the Company (Compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

The Sole Shareholder acknowledges that, as a result of the decrease of the share capital of the Company as outlined above, the share capital of the Company is now set at seventy-five thousand three hundred eighty Euros (EUR 75,380) represented by one hundred thousand (100,000) shares of the Company without nominal value, and that the par value (pair comptable) of each share of the Company now amounts to zero point seven five three eight Euro (EUR 0.7538).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the one hundred thousand (100,000) shares of the Company without nominal value but with a par value (pair comptable) of zero point seven five three eight Euro (EUR 0.7538) each, representing the entire share capital of the Company, into seventy-five thousand three hundred eighty (75,380) shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing together an aggregate nominal value of seventy-five thousand three hundred eighty Euros (EUR 75,380), corresponding to the share capital of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two (2) new categories of shares of the Company under the form of mandatory redeemable preferred shares, being respectively the category A MRP Shares and the category B MRP Shares (each, a MRP Share and respectively the Category A MRP Shares and the Category B MRP Shares) and to provide for the specific redemption and distribution mechanisms which are more precisely specified in the eighth resolution below, containing the restated articles of association of the Company.

Within the new category of Category A MRP Shares, the Sole Shareholder further resolves to create one new series of MRP Shares, being the Category A MRP Series 1 Shares, with the rights attaching to them as described in the restated articles of association of the Company inserted under the eighth resolution below.

The Sole Shareholder acknowledges that the Company may create one or several additional series of MRP Shares within the Category A MRP Shares and the Category B MRP Shares, with such rights attaching to them as the same shall be described in the articles of association of the Company.

Seventh resolution

After having heard a special report by the board of managers of the Company, prepared in relation to the creation of an authorised capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to create an authorised capital which shall, excluding the share capital of the Company, be set at one billion Euros (EUR 1,000,000,000), represented by one billion (1,000,000,000) shares of the Company, being whether ordinary shares or mandatory redeemable preferred shares of the Company, whichever their respective category and/or series, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder hereby expressly approves the report of the board of managers of the Company.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the resolution of the Sole Shareholder creating the authorised capital in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to the Company's articles of association and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of managers of the Company shall hereby be authorised to issue ordinary shares, Category A MRP Shares and Category B MRP Shares of any series as it deems fit in its own judgment within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe for either/both, as the case may be, the ordinary shares and/or the Category A MRP Shares and/or the Category B MRP Shares issued for the then existing shareholder(s), other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholder(s) under the terms of a shareholders' agreement or the articles of association of the Company. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of shareholders, or a resolution of the sole shareholder of the Company, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment to the articles of association of the Company, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder of the Company, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of the articles of association of the Company and subject to the terms of any shareholders' agreement which may be in force from time to time, if any.

Eighth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of association of the Company have been fully restated and shall now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Granite Luxembourg S.à r.l. ".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at seventy-five thousand three hundred eighty Euros (EUR 75,380), and is represented by seventy-five thousand three hundred eighty (75,380) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (each, an "Ordinary Share" and together, the "Ordinary Shares").

Without prejudice of the provisions of Article 8 of these Articles of Incorporation, the Company, through a resolution of the general meeting of shareholders, a resolution of the sole shareholder of the Company, as the case may be, or a resolution of the Board of Managers acting within the limits of the authorised capital of the Company, as the case may be, may create one or several series of mandatory redeemable preferred shares within the category A MRP Shares (the "Category A MRP Shares") and/or the category B MRP Shares (the "Category B MRP Shares"), as the case may be, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and with such rights and obligations as may be set forth in these Articles of Incorporation (together, independently of the category and/or series to which they belong, the "MRP Shares").

Except as otherwise expressly provided for in these Articles of Incorporation, a reference to "share" in these Articles of Incorporation shall be deemed a reference to a share of the Company, irrespective of its category or series within any such category.

The rights and obligations attached to the shares, irrespective of their category and series, shall be identical except to the extent otherwise provided by the present Articles of Incorporation or by the Laws.

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription for new shares of the Company, irrespective of their category or series, will be booked in a share premium account relating to the relevant category and series of shares, as the case may be, issued by the Company at that time, which name shall include a reference to the category and series, as the case may be, of shares to which they attach (generally, for the purpose of these Articles of Incorporation, the "Share Premium"). The relevant Share Premium shall be available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category and series, as the case may be, of shares

it relates to and (ii) to be incorporated in the share capital of the Company to issue new shares only of the category and series, as the case may be, of shares it relates to.

Any contribution in cash or in kind made as capital contribution without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account relating, at the option of the Board of Managers or the general meeting of shareholders of the Company, as the case may be, to a specific category and series, as the case may be, of shares, which name shall include a reference to the category and series, as the case may be, of shares to which they attach (generally, for the purpose of these Articles of Incorporation, the "Capital Surplus") pursuant to a resolution of the Board of Managers or the general meeting of shareholders of the Company, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) and series, as the case may be, of shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue shares of the category(ies) and series, as the case may be, it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the general meeting of shareholders of the Company in this respect, any shares of the Company.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital, excluding the share capital set forth in Article 5 of these Articles of Incorporation, is set at one billion Euros (EUR 1,000,000,000), represented by one billion (1,000,000,000) shares of the Company, being whether ordinary shares or mandatory redeemable preferred shares of the Company, whichever their respective category and/or series, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years starting on the date of the publication of these Articles of Incorporation in the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations), or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital of the Company pursuant to the present Article 6 of these Articles of Incorporation and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the Board of Managers shall hereby be authorised to issue new ordinary shares, or new Category A MRP Shares, or new Category B MRP Shares of the Company of any series it deems fit in its own judgment within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe for either/both the ordinary shares and/or the MRP Shares issued for the existing shareholders, or the sole shareholder, as the case may be, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders, or the sole shareholder, as the case may be, under the terms of any shareholders' agreement, or of these Articles of Incorporation.

Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder of the Company, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation and in compliance with the provisions of any agreement among the shareholders of the Company with respect to the amendment of these Articles of Incorporation which may be in force from time to time, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder of the Company, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation and subject to the Laws and the terms of any shareholders' agreement which may be in force from time to time.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

At all times, there shall be more Ordinary Shares of the Company issued and outstanding than MRP Shares.

Art. 8. Mandatory redeemable preferred shares.

8.1 General provisions applicable to the MRP Shares

The MRP Shares issued by the Company are mandatory redeemable shares pursuant to the following conditions and mode.

The MRP Shares, whichever their category and series within any such category, shall rank senior to all Ordinary Shares and each category and series within any such category of MRP Shares shall rank *pari passu* among themselves.

The Category A MRP Shares and the Category B MRP Shares are two (2) separate categories of shares of the Company.

Any series of MRP Shares issued within the Category A MRP Shares shall have a ten (10) year maturity date from the first date of issuance of Category A MRP Shares of that series, unless otherwise provided for in the resolutions of the general meeting of shareholders, of the sole shareholder of the Company or of the Board of Managers of the Company, as the case may be, resolving on the issuance of such Category A MRP Shares.

The Category B MRP Shares of the Company, whichever their series, do not have any maturity date.

Subject to the conditions set forth in Article 5 of these Articles of Incorporation, the Company may issue one or several additional series of Category A MRP Shares, denominated from Category A MRP Series "2" Shares onwards, but for each additional series, always with a maturity date which shall be on the tenth (10th) anniversary date of the first date of issuance of such additional series, unless otherwise provided for in the resolutions of general meeting of shareholders or of the sole shareholder of the Company, or of the Board of Managers, as the case may be, resolving on such issuance.

In the event of a partial or entire redemption of the MRP Shares and the MRP Shares Share Premium and/or MRP Shares Capital Surplus, at the initiative of the Company, the Company shall notify its intention to proceed with the partial or entire redemption of the MRP Shares to the shareholders of the Company mentioning (i) the date to which such redemption shall become effective, and (ii) the amount to be paid to the respective holder of MRP Shares as a redemption price.

The MRP Shares and the MRP Shares Share Premium and/or MRP Shares Capital Surplus, may only be partially or entirely redeemed by the Company to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such redemption, i.e. that the Company can no longer pay its debts as they fall due and there is no possibility of obtaining further credit (cash flow test), (b) the redemption will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed and (c) the Company has sufficient available resources for such redemption corresponding to the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves (including Share Premium and Capital Surplus) which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Laws or these Articles or Incorporation.

The redemption of the MRP Shares shall be effected at an amount equal to the sum of (i) the nominal value of each MRP Share, (ii) the amount of the Share Premium and Capital Surplus contributed or paid in by the subscriber for each of such MRP Shares (i.e. the MRP Shares Share Premium and the MRP Shares Capital Surplus), and (iii) as applicable, any dividend that the holder of the MRP Share has not received during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed benefit, being stated that the partial or entire redemption of the MRP Shares shall be realised through a decrease of the share capital of the Company corresponding to the nominal amount of the redeemed MRP Shares, this decrease of the share capital of the Company for the partial or entire redemption of the MRP Shares being operated pursuant to both the present Articles of Incorporation and the Laws.

The redemption of any Category A MRP Share issued with a ten (10) years maturity date in exchange for the issuance of Category B MRP Shares without maturity date may be possible until the last possible date of redemption of any such MRP Share issued with a ten (10) years maturity date inclusive, on a one (1) for one (1) basis.

8.2 Specific rights attaching to the Category A MRP Shares

The Company must redeem any and all Category A MRP Shares at the latest on the tenth (10th) anniversary date of their first date of issuance (respectively the "Category A MRP Shares Mandatory Redemption" and the "Category A MRP Shares Date of Issuance"). The Company may also optionally at any time proceed to a partial or entire redemption of the Category A MRP Shares, by giving a ten (10) day notice to the holders of Category A MRP Shares of the Company (the "Category A MRP Shares Optional Redemption").

The Category A MRP Shares Mandatory Redemption and the Category A MRP Shares Optional Redemption shall be made for an amount corresponding to the total nominal value of the outstanding Category A MRP Shares, Category A MRP Shares Share Premium, any Capital Surplus attaching to such Category A MRP Shares that are to be redeemed and any preferred dividends accrued but not yet declared and paid attached to such Category A MRP Shares. The redemption may be made, at the election of the Company, notably (i) in cash, (ii) through the conversion of the redeemed Category A MRP Shares into any debt instrument of the Company, as authorized under the Laws, (iii) through the issuance of new series of Category A MRP Shares with a maturity date on the tenth (10th) anniversary date of their respective first date of issuance, unless otherwise provided for in the resolutions of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder of the Company, or of the Board of Managers, as the case may be, resolving on such issuance, or (iv) through the issuance or allotment of Category B MRP Shares of the Company, with no maturity date, on a one (1) for one (1) basis.

8.3 Specific rights attaching to the Category B MRP Shares

The Category B MRP Shares are issued without any maturity date. The redemption of the Category B MRP Shares shall be at the option of the Company. The Company may in this respect redeem any and all Category B MRP Shares at any time by giving a ten (10) day notice to the holders of Category B MRP Shares of the Company.

Each Category B MRP Share may be redeemed at the election of the Company, notably (i) in cash, (ii) through the conversion of the redeemed Category B MRP Shares into any debt instrument of the Company, as authorized under the Laws, (iii) through the issuance of new series of Category A MRP Shares with a maturity date on the tenth (10th) anni-

versary date of their respective first date of issuance on a one (1) for one (1) basis, unless otherwise provided for in the resolutions of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder of the Company, or of the Board of Managers, as the case may be, resolving on such issuance, or (iv) through the issuance or allotment of Category B MRP Shares of the Company of a different series and (for greater certainty) with no maturity date, on a one (1) for one (1) basis.

Art. 9. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 11. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 13. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) Managers if more than one (1) Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers. A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers..

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 16. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 19. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15th of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication

allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 30. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, Share Premium or Capital Surplus to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 31. Dividends attached to the mandatory redeemable preferred shares. For each financial year of the Company, each MRP Share gives right to the holder of such MRP Share to a fixed cumulative preferred dividend equal to the rate of return set in the resolutions resolving on the creation and issuance of such MRP Shares (the "Privileged Dividend"), which shall accrue on a daily basis (calculated on a basis of three hundred sixty (360) days per year) computed on the nominal value of the MRP Shares and the MRP Shares Premium contributed or paid in by the subscriber for the issue of such MRP Shares and/or the Capital Surplus paid by the holder of such MRP Shares. In the event the MRP Shares are redeemed, in conformity with the present Articles of Incorporation and the Laws, on a date which is not an anniversary date of the Date of Issuance of the MRP Shares to be so redeemed, the calculation of the privileged dividend for the financial year in progress shall be done on a pro rata basis as to the days elapsed from the beginning of the financial year in process until the effective date of redemption of the MRP Shares at issue.

Such Privileged Dividend is cumulative and recoverable, which means that the holder of the MRP Shares shall, during posterior financial years, recover the Privileged Dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realised or distributed profit.

Therefore, should the result of a financial year not allow to fully pay the Privileged Dividend for the MRP Shares or should the general meeting of shareholders, or the sole shareholder of the Company, as the case may be, not decide to pay a dividend for a certain year, the amount thereof shall be added to the amount to be paid during subsequent years subject to the limitations of this Article 31 and the Laws, without prejudice to the other rights reserved to the MRP Shares in such hypothesis. The recovery of the dividend is not limited in time.

The MRP Shares do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Ordinary Shares.

Art. 32. Net results of the Company. The net results of the Company recording in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortisation and charges, and, as the case may be, of the Privileged Dividend attributable to the MRP Shares, constitute the distributable profit for Ordinary Shares.

Art. 33. Share Premium and Capital Surplus. The Share Premium contributed or paid in by a shareholder of the Company at incorporation or during an increase of the share capital of the Company with subscription for Ordinary Shares or MRP Shares, as the case may be, or the Capital Surplus contributed by the holder of such Ordinary Shares or MRP Shares shall both remain attached to the Ordinary Shares or MRP Shares for the subscription of which or in relation to which respectively the Share Premium or the Capital Surplus has been contributed or paid in.

The amount of Share Premium contributed or paid in by a shareholder shall be taken into account for the calculation of the Privileged Dividend to be paid on the MRP Shares, as here above mentioned in Article 31 of these Articles of Incorporation. The Share Premium so paid in and/or, as the case may be, the Capital Surplus shall further be considered as available funds for purposes of payment of any dividend on the MRP Shares.

The Share Premium contributed or paid in by a shareholder of the Company during the subscription for the MRP Shares, and/or the Capital Surplus contributed by the holder of such MRP Shares, as the case may be, shall further be reserved for the payment of any dividends on the MRP Shares and the partial or entire redemption of the MRP Shares in the frame of a capital decrease decided to that end, and the payment of the redemption price relating to it. So, the price of the partial or entire redemption of MRP Shares shall each time be calculated for each MRP Share not only at the nominal value of such MRP Share which redemption is contemplated, but the nominal value of such MRP Share shall be increased by the amount of the Share Premium contributed or paid in at the subscription of such MRP Share at issue and/or of any amount contributed as Capital Surplus by the holder of such MRP Share at issue.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 35. Rights attached to the MRP Shares in case of liquidation.

35.1 There exists a preferred redemption right for the MRP Shares, and that preferred redemption of the contributions in relation to the MRP Shares shall, each time, be done not only for the nominal value of the subscribed MRP Shares, but

also for the amount of the Share Premium contributed or paid in at the subscription of these MRP Shares and/or the Capital Surplus contributed by the holder of such MRP Shares, as the case may be.

The general meeting of shareholders, or the sole shareholder of the Company, as the case may be, shall not be allowed to change the allocation of the Share Premium and/or Capital Surplus here above mentioned, and shall not be allowed to decide a distribution of Share Premium and/or Capital Surplus other than the one provided for by the present Articles of Incorporation, save the event of a capital increase with incorporation of the Share Premium and/or Capital Surplus in the share capital of the Company, with the unanimous approval of all the shareholders holding MRP Shares.

35.2 The MRP Shares shall give right to a privileged redemption of the contribution pursuant to Articles 8.2 and 8.3 of these Articles of Incorporation, as the case may be.

Moreover, due to the cumulative and recoverable character of the privileged dividend, as here above mentioned, the shareholder(s) holding the MRP Shares has the right to recover in the liquidation proceeds, by privilege and priority to the right that the Ordinary Shares can procure, the privileged dividends not paid but accrued pursuant to Article 31 of the Articles of Incorporation.

The shareholders holding MRP Shares being granted the payment of the privileged dividend and the privileged redemption of their contribution, the shareholder holding MRP Shares shall not participate to the sharing out of the liquidation proceeds which may exist after payment of the privileged redemption of the contribution of the MRP Shares, these liquidation proceeds being reserved to the Ordinary Shares.

35.3 The shareholders holding MRP Shares shall participate after the shareholders holding Ordinary Shares, but before any creditor of the Company, in liquidation losses.

35.4 Notwithstanding the provisions of Articles 8.1, 8.2 and 8.3 of these Articles of Incorporation, in case of liquidation of the Company, the Company shall have a preferential right to convert the issued and outstanding Category A MRP Shares into Category B MRP Shares with no maturity date.

Chapter VII. Applicable law

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the changes required by the matters set out in items (1) through to (8) above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant authorities of the Grand Duchy of Luxembourg).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de MI Developments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149458 et ayant un capital social de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) (la Société).

La Société a été constituée le 23 novembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2439 du 15 décembre 2009.

A COMPARU:

Granite Real Estate Inc., une société dûment organisée et valablement existant selon les lois de la Province de Québec, Canada, ayant son siège social sis 600 Boulevard de Maisonneuve Ouest, Suite 2200, Montréal, Québec, Canada, H3A 3J2 et ayant son adresse professionnelle à 77 King Street West, PO Box 159, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ontario, Canada M5K 1H1, immatriculée auprès du registre des sociétés du Ministère des services du gouvernement de Québec sous le numéro 1168564574 (l'Associé Unique),

ci-après dûment et valablement représentée par Mlle Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les cent mille (100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à cent mille Dollars Américains (100.000 USD), sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur tous les points composant l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous);

II. que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour (l'Ordre du Jour) reproduit ci-après:

(1) Changement de la dénomination sociale de la Société en «Granite Luxembourg S.à r.l.»;

(2) Conversion des cent mille (100.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, en cent mille (100.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale;

(3) Conversion de la dénomination du capital social de la Société de Dollars Américains (USD) en Euros (EUR);

(4) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de soixante-sept centimes d'Euro (EUR 0,67 EUR) à l'effet de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros et soixante-sept centimes (EUR 75.380,67) à un nouveau montant de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros (EUR 75.380), sans annulation de parts sociales, par le transfert et l'affectation d'un montant total de soixante-sept centimes d'Euro (EUR 0,67) du compte capital social de la Société au crédit du compte capital surplus de la Société (Compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres);

(5) Conversion des cent mille (100.000) parts sociales sans valeur nominale de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société en soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt (75.380) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune;

(6) Création de deux (2) nouvelles catégories de parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, dénommées respectivement les Parts POR de catégorie A et les Parts POR de catégorie B;

(7) Création d'un capital autorisé fixé, à l'exclusion du capital social, à un milliard d'Euros (1.000.000.000 EUR), représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales de la Société, étant des parts sociales ordinaires ou des parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, indépendamment de leur catégorie et/ou série respectives, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune;

(8) Modification de l'intégralité des statuts de la Société;

(9) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour procéder, individuellement et avec tout pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, l'enregistrement des modifications requises par les points (1) à (8) ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

(10) Divers.

III. que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes le vingt-huitième (28ème) jour de décembre deux mille douze (2012), lesquelles seront considérées comme portant effet à compter du premier (1er) jour de janvier deux mille treize (2013):

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Granite Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir l'intégralité des cent mille (100.000) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de cette dernière, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, en cent mille (100.000) parts sociales sans valeur nominale.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique constate que le capital social de la Société demeure fixé à hauteur de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) et est désormais représenté par cent mille (100.000) parts sociales sans valeur nominale, mais ayant un pair comptable d'un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise dans laquelle le capital social de la Société est actuellement exprimé, cette devise étant, afin d'écarter tout doute, le Dollar Américain (USD), en Euro (EUR).

En conséquence du changement de devise du capital social de la Société en Euro (EUR), et sur la base du taux de change indiqué sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 27 décembre 2012 à quinze heures (CET), selon lequel un virgule trois deux six six Dollars Américains (1.3266 USD) était égal à un Euro (1 EUR), le capital social de la Société s'élève désormais à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros et soixante-sept centimes (75.380,67 EUR).

Le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros et soixante-sept centimes (75.380,67 EUR) et est représenté par cent mille (100.000) parts sociales de la Société, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de soixante-sept centimes d'Euro (0.67 EUR) à l'effet de porter ce dernier de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros et soixante-sept centimes (75.380,67 EUR), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sans valeur nominale, à un nouveau montant de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros (75.380 EUR), sans annulation d'aucune part sociale de la Société, au travers du transfert et de l'affectation d'un montant total de soixante-sept centimes d'Euro (0.67 EUR) du compte capital social de la Société au crédit du compte «capital surplus» de la Société (Compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

L'Associé Unique constate qu'en conséquence de la réduction du capital social de la Société telle que décrite ci-dessus, le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros (75.380 EUR) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale, et que le pair comptable de chacune des parts sociales de la Société s'élève désormais à zéro virgule sept cinq trois huit Euro (0.7538 EUR).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les cent mille (100.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale mais ayant un pair comptable de zéro virgule sept cinq trois huit Euro (0,7538 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts (75.380) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, représentant ensemble une valeur totale de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts Euros (75.380 EUR) correspondant au capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales de la Société sous la forme de parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, étant respectivement les Parts POR de catégorie A et les Parts POR de catégorie B (chacune une Part POR et respectivement les Parts POR de catégorie A et les Parts POR de Catégorie B), et de prévoir des mécanismes de rachat et de distribution spécifiques, dont les modalités sont précisées dans la huitième résolution ci-dessous contenant les statuts de la Société tels que modifiés.

Au sein de la nouvelle catégorie de Parts POR de Catégorie A, l'Associé Unique décide également de créer une nouvelle série de Part POR, étant les Parts POR de Catégorie A Série 1, avec les droits attachés auxdites parts sociales conformément aux statuts de la Société tels que modifiés et contenus dans la huitième résolution ci-dessous.

L'Associé Unique constate que la Société peut créer une ou plusieurs autres séries de Parts POR au sein des Parts POR de Catégorie A et des Parts POR de Catégorie B, avec les droits qui y sont attachés tels qu'ils sont prévus dans les statuts de la Société.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture d'un rapport par le conseil de gérance de la Société, préparé relativement à la création d'un capital autorisé de la Société, l'Associé Unique décide de créer un capital autorisé, qui, en excluant le capital social, est fixé à un milliard d'Euros consistant en un milliard (1.000.000.000) parts sociales de la Société, étant des parts sociales ordinaires ou des parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, indépendamment de leur catégorie et/ou série respectives, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).

L'Associé Unique, par la présente, approuve expressément le rapport du conseil de gérance de la Société.

Durant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la décision de l'Associé Unique créant le capital autorisé dans le Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément aux statuts de la Société et sous réserve des stipulations de tout accord entre associés, le conseil de gérance de la Société devra être autorisé par la présente à émettre des parts sociales ordinaires, des Parts POR de Catégorie A et des Parts POR de Catégorie B, de toute série, tel qu'il l'estimera approprié selon son propre jugement, dans les limites du capital autorisé, à toute personne et selon les termes qu'il jugera appropriés, et procéder en particulier à ladite émission sans réserver un droit préférentiel à la souscription des parts sociales ordi-

naires et/ou des Parts POR de Catégorie A et/ou des Parts POR de Catégorie B émises aux associés alors existants, à moins qu'un tel droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux associés selon les termes d'un accord entre associés, ou selon les statuts de la Société. Une telle autorisation peut être renouvelée à travers une décision de l'assemblée générale des associés ou une décision de l'associé unique de la Société, le cas échéant, adoptée de la façon prescrite pour les modifications des statuts de la Société, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale des associés, ou de l'associé unique de la Société, le cas échéant, adoptée de la façon requise pour la modification des statuts de la Société et selon les stipulations de tout accord entre associés qui pourrait être en vigueur à tout moment, le cas échéant.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, les statuts de la Société ont été entièrement modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination «Granite Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt Euros (75.380 EUR) divisé en soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts (75.380) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (chacune, une «Part Sociale Ordinaire» et ensemble, les «Parts Sociales Ordinaires»).

Sans préjudice des stipulations de l'Article 8 des présents Statuts, la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés, une décision de l'associé unique de la Société, le cas échéant, ou une décision du Conseil de Gérance agissant dans les limites du capital autorisé de la Société, le cas échéant, peut créer une ou plusieurs séries de parts privilégiées obligatoirement rachetable au sein des Parts POR de catégorie A (les «Parts POR de Catégorie A») et/ou les Parts POR de catégorie B (les «Parts POR de Catégorie B»), le cas échéant, toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, et avec les droits obligations prévus par les présents Statuts (ensemble, indépendamment de la catégorie ou série à laquelle elles appartiennent, les «Parts POR»).

Sauf stipulation expresse contraire prévue par les présents Statuts, une référence à «part sociale» dans les présents Statuts doit être entendue comme une référence à une part sociale de la Société, indépendamment de sa catégorie ou série au sein d'une telle catégorie.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales, indépendamment de leur catégorie ou série, sont identiques sauf stipulation contraire des présents Statuts ou des Lois.

Tout apport en numéraire ou en nature réalisé en tant que prime d'émission pour la souscription de nouvelles parts sociales de la Société, indépendamment de leur catégorie ou série, sera comptabilisé dans un compte prime d'émission relative à la catégorie et séries de parts sociales concernées, le cas échéant, émises par la Société à cette date, et dont le nom devra contenir une référence à la catégorie et la série, le cas échéant, de parts sociales auxquelles elles sont attachés (généralement, pour les besoins des présents Statuts, la «Prime d'Emission»). La Prime d'Emission concernée sera disponible uniquement (i) pour les besoins de distributions, sous la forme de dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière, de la catégorie et série, le cas échéant, de parts sociales à laquelle elle se rattache et (ii) devant être intégrée au capital social de la Société à l'effet d'émettre de nouvelles parts sociales uniquement de la catégorie et de la série, le cas échéant, de parts sociales à laquelle elles se rattachent.

Tout apport en numéraire ou en nature réalisé sous la forme d'apport en capital sans émission de nouvelle part Sociale sera comptabilisé dans un compte «capital surplus» relatif, au choix du Conseil de Gérance ou de l'assemblée générale des associés de la Société, le cas échéant, à une catégorie et série spécifiques, le cas échéant, de parts sociales auxquelles elles sont attachées (généralement, pour les besoins des présents Statuts, le «Capital Surplus») suivant une décision du Conseil de Gérance ou de l'assemblée générale des associés de la Société, le cas échéant. Le Capital Surplus est disponible uniquement (i) pour les besoins de distributions, sous la forme de dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière, de la catégorie (des catégories) et série, le cas échéant, de parts sociales à laquelle elles se rattachent, le cas échéant, (ii) à toutes les parts sociales en l'absence d'affectation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des parts sociales de la catégorie et série y relative, le cas échéant, ou en l'absence de toute allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'assemblée générale des associés de la Société, toutes parts sociales de la Société.

Art. 6. Capital Autorisé. Le capital autorisé, excluant le capital social prévu à l'Article 5 des présents Statuts, est fixé à un milliard d'Euros (1.000.000.000 EUR), représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales de la Société, étant soit des parts sociales ordinaires ou des parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, indépendamment de leur catégorie et/ou série respectives, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).

Durant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé de la Société en vertu du présent Article 6 des présents Statuts et sous réserve des stipulations de tout accord entre associés, le Conseil de Gérance devra être autorisé à émettre de nouvelles parts sociales ordinaires ou de nouvelles Parts POR de Catégorie A ou de nouvelles Parts POR de Catégorie B de la Société, de toute série, tel qu'il l'estimera approprié selon son propre jugement, dans les limites du capital autorisé à toute personne et selon les termes qu'il jugera appropriés, et procéder en particulier à ladite émission sans réserver un droit préférentiel à la souscription des parts sociales ordinaires et/ou des Parts POR émises pour les associés existants, ou l'associé unique, le cas échéant, à moins qu'un tel droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux associés selon les termes d'un accord entre associés, ou selon les présents Statuts.

Une telle autorisation peut être renouvelée à travers une décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique de la Société, le cas échéant, adoptée de la façon prescrite pour les modifications des présents Statuts et conformément aux stipulations de tout accord entre associés qui pourraient être en vigueur, le cas échéant, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale des associés ou de l'associé unique de la Société, adoptée de la façon requise pour la modification des Statuts et sous réserve des dispositions des Lois et des stipulations de tout accord entre les associés qui pourrait être en vigueur le cas échéant.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les parts sociales sont et demeureront sous la forme nominative.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

A tout moment, il y devra y avoir un nombre de Parts Sociales Ordinaires de la Société émises et en circulation supérieur à celui de Parts POR.

Art. 8. Parts privilégiées obligatoirement rachetables.

8.1 Stipulations générales applicables aux Parts POR

Les Parts POR émises par la Société sont des parts sociales obligatoirement rachetables selon les conditions et modalités suivantes.

Les Parts POR, indépendamment de leur catégorie et série au sein d'une telle catégorie, auront un rang supérieur à toutes les Parts Sociales Ordinaires et chaque catégorie et série au sein d'une telle catégorie de Parts POR seront traitées pari passu entre elles.

Les Parts POR de Catégorie A et les Parts POR de Catégorie B forment deux (2) catégories distinctes de parts sociales de la Société.

Toute série de Part POR émise au sein des Parts POR de Catégorie A auront une date de maturité de dix (10) ans à compter de la première date d'émission des Parts POR de Catégorie A de la série concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés, l'associé unique de la Société ou par le Conseil de Gérance de la Société, le cas échéant, se prononçant sur l'émission desdites Parts POR de Catégorie A.

Les Parts POR de Catégorie B de la Société, quelque soit la série à laquelle ces dernières appartiennent, n'ont pas de date de maturité.

Sous réserve des conditions prévues à l'Article 5 des présents Statuts, la Société pourra émettre une ou plusieurs séries additionnelles de Parts POR de Catégorie A, nommées à partir de Parts POR de Catégorie A Série «2», mais chaque série additionnelle ayant toujours une date de maturité devant être le dixième (10ème) anniversaire de la première date d'émission de ladite série, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés, l'associé unique de la Société ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, se prononçant sur ladite émission.

Dans le cas d'un rachat d'une partie ou de l'intégralité des Parts POR et de la Prime d'Emission des Parts POR et/ou du Capital Surplus des Parts POR, à l'initiative de la Société, la Société doit informer les associés de la Société de son intention de procéder au rachat partiel ou de l'intégralité des Parts POR en précisant (i) la date à laquelle ledit rachat deviendra effectif et (ii) le montant devant être payé au titre de prix de rachat à chacun des détenteurs de Parts POR.

Les Parts POR et la prime d'émission des Parts POR et/ou le Capital Surplus des Parts POR peuvent uniquement être rachetés partiellement ou intégralement par la Société à la condition que (a) la Société ne soit pas insolvable ou ne devienne pas insolvable après avoir procédé au rachat, c'est-à-dire que la Société ne soit plus en mesure d'honorer ses dettes à leur échéance et qu'il n'y ait pas de possibilité d'obtenir des crédits (test de trésorerie), (b) le rachat n'ait pas pour effet de réduire le montant total de l'actif net en dessous du capital social souscrit augmenté des réserves ne pouvant être distribuées et (c) la Société ait suffisamment de ressources disponibles pour effectuer un tel rachat correspondant aux résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves (incluant la Prime d'Emission et le Capital Surplus) disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux Lois aux présents Statuts.

Le rachat des Parts POR doit être effectué pour un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de chaque Part POR, (ii) le montant de la Prime d'Emission et du Capital Surplus contribué ou payé par le souscripteur pour chacune des Parts POR concernées (c'est-à-dire la Prime d'Emission des Parts POR et du Capital Surplus des Parts POR), et (iii) si applicable, tout dividende que le détenteur de Part POR n'a pas reçu lors des années sociales précédentes au cours desquelles un bénéfice n'a pas été réalisé ou distribué, étant entendu que le rachat partiel ou intégral des Parts POR doit être réalisé dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société correspondant à la valeur nominale des Parts POR rachetées, cette diminution du capital social de la Société pour le rachat partiel ou intégral des Parts POR étant opéré conformément aux présents Statuts et aux Lois.

Le rachat de Parts POR de Catégorie A émises avec une date de maturité de dix (10) ans en échange de l'émission de Parts POR de Catégorie B sans date de maturité sera possible jusqu'au dernier jour possible pour le rachat de l'une quelconque des Parts POR émises avec une date de maturité de dix (10) ans inclus, sur une base d'une (1) pour une (1).

8.2 Droits spécifiques attachés aux Parts POR de Catégorie A

La Société doit racheter toutes les Parts POR de Catégorie A au plus tard à la dixième (10ème) date anniversaire de leur première date d'émission (respectivement le «Rachat Obligatoire des Parts POR de Catégorie A» et la «Date d'Emission des Parts POR de Catégorie A»). La Société peut également procéder facultativement à un rachat partiel ou en intégralité des Parts POR de Catégorie A en informant les détenteurs de Parts POR de Catégorie A de la Société dans un délai de dix (10) jours (le «Rachat Facultatif des Parts POR de Catégorie A»).

Le Rachat Obligatoire des Parts POR de Catégorie A et le Rachat Facultatif des Parts POR de Catégorie A sera réalisé pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des Parts POR de Catégorie A en circulation, de la Prime d'Emission des Parts POR de Catégorie A, tout Capital Surplus attaché auxdites Parts POR de Catégorie A devant être rachetées, et tout dividende préférentiel accru mais non encore déclaré et payé attaché auxdites Parts POR de Catégorie A. Le rachat sera réalisé, au choix de la Société, notamment (i) en numéraire, (ii) par la conversion des Parts POR de

Catégorie A rachetés en tout instrument de dette de la Société conformément aux Lois, (iii) par l'émission de nouvelles séries Parts POR de Catégorie A ayant une date de maturité au dixième (10ème) anniversaire de leur première date d'émission respective, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale ou de l'associé unique de la Société, ou du Conseil de Gérance, le cas échéant, se prononçant sur ladite émission, ou (iv) par l'émission ou l'octroi de Parts POR de Catégorie B de la Société sans aucune date de maturité, sur une base d'une (1) pour une (1).

8.3 Droits spécifiques attachés aux Parts POR de Catégorie B

Les Parts POR de Catégorie B sont émises sans date de maturité. Le rachat de Parts POR de Catégorie B est réalisé au choix de la Société. La Société pourra dans ce cas racheter tout ou partie des Parts POR de Catégorie B à tout moment en informant les détenteurs de Parts POR de Catégorie B de la Société dans un délai de dix (10) jours.

Chaque Part POR de Catégorie B pourra être rachetée au choix de la Société, notamment (i) en numéraire, (ii) par la conversion des Parts POR de Catégorie B rachetées en tout instrument de dette de la Société, conformément aux Lois, (iii) par l'émission de nouvelles séries de Parts POR de Catégorie A ayant une date de maturité au dixième (10ème) anniversaire de leur première date d'émission respective sur une base d'une (1) pour (1), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale ou de l'associé unique de la Société, ou par le Conseil de Gérance, le cas échéant, se prononçant sur ladite émission, ou (iv) par l'émission ou l'octroi de Parts POR de Catégorie B de la Société appartenant à une série différente et (pour plus de certitude) n'ayant aucune date de maturité, sur une base d'une (1) pour une (1).

Art. 9. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 11. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) Gérants si plus d'un (1) Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le

Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 16. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 18. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs. La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 19. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés. Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 20. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 30. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables, Prime d'Emission ou Capital Surplus, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 31. Dividendes attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables. A l'occasion de chaque exercice social, chaque Part POR donne droit à son à son titulaire à un dividende fixe cumulatif privilégié égal au taux arrêté dans les résolutions décidant de l'émission de ladite Part POR (le «Dividende Privilégié»), qui produira des intérêts sur une base quotidienne (calculé sur une base de trois cent soixante (360) jours par an), et sera calculé sur la valeur nominale des Parts POR et Prime d'Emission des Parts POR apportées ou payées par le souscripteur pour l'émission desdites Parts POR et/ou du Capital Surplus des Parts POR payé par le titulaire desdites Parts POR. En cas de rachat des Parts POR, conformément aux stipulations des présents Statuts et aux Lois, à une date qui n'est pas la date anniversaire de la Date d'Emission des Parts POR ainsi rachetées, le calcul du Dividende Privilégié pour l'exercice social en cours sera fait sur une base pro rata du nombre de jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours jusqu'à la date effective de rachat des Parts POR concernées.

Ledit Dividende Privilégié est cumulatif et recouvrable, ce qui signifie que le titulaire de Parts POR pourra, durant des exercices sociaux postérieurs, recouvrer le Dividende Privilégié qu'il n'a pas pu recevoir durant les exercices sociaux précédents au titre desquels il n'y avait pas de profits réalisés ou distribuables.

Ainsi, si le résultat d'un exercice social n'autorise pas le paiement total du Dividende Privilégié attaché aux Parts POR ou si l'assemblée générale des associés ou l'associé unique de la Société, le cas échéant, décide de ne payer aucun dividende au titre d'un exercice donné, le montant concerné sera ajouté aux montants payés au titre d'exercices ultérieurs sujets aux limitations de l'Article 31 et des Lois, sans préjudice des autres droits réservés aux Parts POR dans pareille hypothèse. Le recouvrement du dividende n'est pas limité dans le temps.

Les Parts POR ne donne pas droit au paiement additionnel d'un dividende ordinaire réservé aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 32. Résultats Nets de la Société. Les résultats nets de la Société enregistrés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges et, le cas échéant, du Dividende Privilégié attribuable aux Parts POR, constituent les profits distribuables aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 33. Prime d'Emission et Capital Surplus. La Prime d'Emission apportée ou payée par un associé de la Société lors de la constitution de celle-ci ou à l'occasion d'une augmentation du capital social de la Société accompagnée de la souscription de Parts Sociales Ordinaires ou de Parts POR, le cas échéant, ou le Capital Surplus apporté par le titulaire desdites Parts Sociales Ordinaires ou Parts POR demeureront tous deux attachés aux Parts Sociales Ordinaires ou aux Parts POR pour la souscription desquelles ou en relation avec lesquelles la Prime d'Emission ou le Capital Surplus ont respectivement été apportés ou payés.

Le montant de la Prime d'Emission apportée ou payée par un associé sera pris en considération à l'effet du calcul du Dividende Privilégié devant être payé en rapport avec les Parts POR, comme mentionné dans l'Article 31 ci-dessus de ces Statuts. La Prime d'Emission ainsi payée et/ou, le cas échéant, le Capital Surplus devront être considérés comme des fonds disponibles à l'effet du paiement de tout dividende attaché aux Parts POR.

La Prime d'Emission apportée ou payée par un associé de la Société lors de la souscription de Parts POR et/ou le Capital Surplus payé par le titulaire desdites Parts POR, le cas échéant, sera réservé au paiement de tout dividende attaché aux Parts POR et le rachat partiel ou total des Parts POR dans le cadre d'une réduction de capital décidée à cet effet et le paiement du prix de rachat y attaché. Ainsi, le prix du rachat partiel ou total des Parts POR sera chaque fois calculé pour chaque Part POR non seulement par référence à la valeur nominale de ladite Part POR dont le rachat est envisagé, mais la valeur nominale de ladite Part POR devra être augmentée du montant de la Prime d'Emission apportée ou payée

à l'occasion de la souscription de ladite Part POR et/ou de tout montant apporté en tant que Capital Surplus par le titulaire de la Part POR concernée.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Art. 35. Droits attachés aux Parts POR en cas de liquidation.

35.1 Il existe un droit préférentiel de rachat attaché aux Parts POR, et ce rachat préférentiel des apports réalisés en rapport avec les Parts POR devra, en toute occasion, être réalisé non seulement pour la valeur nominale des Parts POR souscrites, mais également pour le montant de la Prime d'Emission apportée ou payée lors de la souscription desdites Parts POR et/ou du Capital Surplus apporté par le titulaire desdites Parts POR, le cas échéant.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique de la Société, le cas échéant, ne pourront pas modifier les règles relatives à l'allocation de la Prime d'Emission et/ou du Capital Surplus mentionnées ci-dessus, et ne seront pas autorisés à décider d'une distribution de la Prime d'Emission et/ou du Capital Surplus autre que celle réservée par les présents Statuts, sauf dans l'hypothèse d'une augmentation de capital par incorporation de Prime d'Emission et/ou de Capital Surplus dans le capital social de la Société, avec l'approbation unanime de l'ensemble des titulaires de Parts POR.

35.2 Les Parts POR donnent droit à un rachat privilégié de l'apport suite aux Articles 8.2 et 8.3 de ces Statuts, le cas échéant.

De plus, du fait du caractère cumulatif et recouvrable du dividende privilégié, comme mentionné ci-dessus, le(s) associé(s) détenant des Parts POR ont le droit de recouvrer les bonis de liquidation de manière privilégiée et par priorité aux droits que les Parts Sociales Ordinaires peuvent procurer et les dividendes privilégiés non payés mais accumulés suite à l'Article 31 des Statuts.

Les associés titulaires de Parts POR bénéficiant du paiement d'un Dividende Privilégié et du rachat privilégié de leurs apports, les associés titulaires de Parts POR ne devront pas participer au partage du boni de liquidation qui pourraient exister après le paiement du rachat privilégié de l'apport des Parts POR, ce boni de liquidation étant réservé aux titulaires de Parts Sociales Ordinaires.

35.3 Les associés titulaires de Parts POR participeront aux pertes liées à la liquidation après les titulaires de Parts Sociales Ordinaires mais avant les créanciers de la Société.

35.4 Sans préjudice des stipulations des Articles 8.1, 8.2 et 8.3 de ces Statuts, en cas de liquidation de la Société, la Société aura un droit préférentiel de convertir les Parts Sociales POR de Catégorie A émises en Parts Sociales POR de Catégorie B sans date de maturité.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications décidées sous les points (1) à (8) ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents avant les autorités compétentes du Grand-Duché de Luxembourg).

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.800.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la parties comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. ARNAUD et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/504. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013828/1167.

(130015793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHRISTOPHER BREALEY

DIRECTOR

Référence de publication: 2013018006/11.

(130021005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mood Media Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013018005/11.

(130021470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013017938/11.

(130021769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013017887/11.

(130021415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Euro-Tech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 120.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013017808/10.

(130021611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Opaline Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018065/10.

(130020841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Orysia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.981.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018066/10.

(130020842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Novus Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 151.433.

Le Bilan du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018051/10.

(130021451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018012/10.

(130020672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Matex Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 138.691.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018015/14.

(130021538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 78.210.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018013/10.

(130021271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MOSAIC LINE Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 65.654.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.
MOSAIC LINE S.A.

Référence de publication: 2013018039/11.

(130021473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Norama Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 158.638.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt du bilan 2011 déposé le 10/01/2013 n° L130005338) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018049/11.

(130020690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MK Video Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 36, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 151.411.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018029/9.

(130020687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 97.874.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013018009/13.

(130021335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ProLogis European Finance VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018079/9.

(130021368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018080/9.

(130021369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018081/9.

(130021367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ProLogis European Finance IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018078/9.

(130021370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pavillon d'Asie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.017.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018102/9.

(130021765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018099/9.

(130021252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018096/10.

(130020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parc Breidfeld sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 134.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018097/10.

(130021254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Privium Selection Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.479.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt du bilan 2011 déposé le 10/01/2013 n° L 130005370) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018076/11.

(130020685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 11.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013018071/10.

(130020918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Madelge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.517.

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013017989/13.

(130021844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mère Nature S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 20.198.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018022/14.

(130021038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Miotto Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 27A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 149.666.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018028/14.

(130021530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Moduconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 149.305.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018037/14.

(130021536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Koch Minerals Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.703.

Les comptes consolidés de la société Koch Exploration International, LP au 31 décembre 2011, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt remplace le dépôt précédent en date du 30 Juillet 2012 – L120132168.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017939/12.

(130021712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MB Fenster + Türen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.557.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018016/14.

(130021039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Markeasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.191.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018014/14.

(130021734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

L'Andria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 365, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.327.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013017953/14.

(130021040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Librairie Le Romain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.927.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013.

Pour LIBRAIRIE LE ROMAIN

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013017963/12.

(130021465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018053/14.

(130021535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mediapoint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 28, op der Louh.

R.C.S. Luxembourg B 155.526.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018021/14.

(130021537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

NM Fenster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.278.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018055/14.

(130021037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.702.

Les comptes consolidés de la société Koch Exploration International, LP au 31 décembre 2011, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt annule le dépôt précédent en date du 30 Juillet 2012 – L120132169.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017940/12.

(130021222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Osmix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 164.379.

Le bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018067/14.

(130021534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2013.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2013017924/14.

(130021057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2013.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2013017923/14.

(130021062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUPITER MERLIN FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013017932/12.

(130021506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.696.

—
Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 13/09/2012 sous la référence L120157524

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017826/13.

(130021802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.400.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1405

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP V Onshore S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013017855/14.

(130020906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1397

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP V Onshore S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013017856/14.

(130020905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

—
Le rapport annuel au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORDIUS
SICAV-FIS
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013017719/13.

(130021441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Espadon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013017781/13.

(130021007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.144.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013017780/12.

(130021785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Investindustrial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.686.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Investindustrial Development S.A.", R.C.S. Luxembourg B 172.686, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F.Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated October 30th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2970, p. 142523 on December 7, 2012. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at the same address.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and ten thousand (310,000) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Amendment of the Transitory Provisions in order that the first financial will end on 31st December 2013 instead of 31st December 2012 and that the first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2014;

2) Change of the date of the annual General Meeting to the third Thursday in the month of April of each year at 5.00 p.m. and subsequent amendment of Article 8.3. of the Articles of Incorporation; and

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to amend the Transitory Provisions in order that the first financial will end on 31st December 2013 instead of 31st December 2012 and that the first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2014.

Second resolution

Consequently to the first resolution and in order to respect article 70, first paragraph of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, the Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the third Thursday in the month of April of each year at 5.00 p.m. and to subsequently amend Article 8.3. of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

"The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Thursday of April of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven fifteen a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "Investindustrial Development S.A.", R.C.S. Luxembourg B 172.686, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2970, p. 142523 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification des Dispositions Transitoires de manière à ce que le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2013 au lieu du 31 décembre 2012 et que la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2014;

2) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 17h00 et modification subséquente de l'article 8.3. des Statuts de la Société; et

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les Dispositions Transitoires de manière à ce que le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2013 au lieu du 31 décembre 2012 et que la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution et dans un souci de respecter l'article 70 premier alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée a décidé de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle au troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 17h00 et de modifier par conséquent l'article 8.3. des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à cette assemblée, le troisième jeudi d'avril de chaque année à 17h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Colamonico, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013. LAC/2013/2615. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013058/117.

(130015388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhombus Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.371.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017456/19.

(130019527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Seed Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.512.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Poland Retail Topco II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017460/19.

(130019489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Teal Doncaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.987.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Teal Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017462/19.

(130019930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013018112/10.

(130021412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.
